Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 14 (1922)

Heft: 9

Register: Situation du chômage à fin juillet 1922

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

a d'ailleurs toujours été minime en Grande-Bretagne. Leur admission dans le parti ouvrier fut aussi refusée par la conférence *par 3,694,000 voix contre 281,000,* et ces chiffres sont sans doute conformes à la proportion des forces des partis dans tout le pays. Les discours prononcés contre l'admission sont *aussi justes que peu élogieux.* On est las des intrigues des Moscovites et on a rapidement mis fin à la phrase du « front unique ». Une protestation de la conférence contre les *persécutions brutales dont sont victimes les révolutionnaires socialistes russes* (particulièrement au sujet des 47 soumis actuellement à une procédure ridicule et contraire à toute légalité), et qui a été immédiatement télégraphié à Moscou, est l'expression pratique et politique de cette décision fondamentale. — La conférence *protesta* de même avec indignation contre *l'amendement à la loi syndicale de 1913,* qui est soumise actuellement à la Chambre des communes et par lequel on veut paralyser, si non étrangler, l'activité politique des syndicats. Cet honteux attentat de la réaction bourgeoise aura, comme les tentatives semblables précédentes, une fin pitoyable. Les chiffres suivants font ressortir la puissance de l'activité politique des syndicats: Le parti ouvrier se compose actuellement de 2400 sociétés locales ayant un effectif total d'environ 4,500,000 membres. On compte 900 sections féminines avec un total de 100,000 membres. 74 représentants siègent au parlement, 384 nouveaux candidats sont présentés pour les élections prochaines, et 8500 représentants ouvriers fonctionnent dans les autorités communales du pays. Toute tentative d'oppression ou d'arrêt de ce mouvement si vivace et augmentant sans cesse, même une loi, *serait quelque chose d'audacieux et d'éphémère: un chiffon de papier.*

—*u.*

Grande-Bretagne. *Offices de salaires.* La réaction ne s'arrête même pas devant cette institution. Une campagne de presse contre les lois de 1909 et 1918 (Trade Boards Acts), qui ont le don de déplaire aux patrons, particulièrement à ceux qui appliquent le système du travail à outrance, travaillent assez ouvertement à leur abrogation ou à une revision qui doit supprimer toute leur efficacité. On prétend en général qu'elles ont manqué leur but, qu'elles sont un frein pour l'industrie. Une commission nommée par le gouvernement pour examiner la conséquence de l'application de ces lois vient de publier son rapport après avoir entendu 113 experts (patrons, ouvriers, coopérateurs et représentants des offices de salaires). Quelques industriels seulement ont demandé l'abrogation complète des lois, la plupart exigeait une revision. Comme partout ailleurs, ces messieurs opèrent avec la « concurrence étrangère » et rendent les taux de salaire obligatoires responsables de l'immense étendue du chômage actuel. Les représentants ouvriers, par contre, insistent tous pour le maintien des lois, et ils témoignent pour leur effet bienfaisant.

Le rapport de la commission, accepté à l'unanimité, arrive aux conclusions suivantes: Les formes les plus fâcheuses du sous-salaire (le système du travail à outrance), ont été supprimées par les lois; elles ont considérablement amélioré le sort des ouvriers les plus pauvres et les moins habiles, *particulièrement des femmes des professions non organisées;* elles ont été une protection pour les patrons raisonnables contre la concurrence déloyale; en outre, elles ont suggéré des améliorations des machines et des méthodes de travail, et ont, en général, contribué à une amélioration des rapports industriels et au renforcement de l'organisation des deux parties intéressées.

Le maintien des offices de salaires est assuré par ce verdict. Par contre, les propositions du comité pour la revision des lois font quelques concessions au point de vue patronal, contre lesquelles les ouvriers devront se défendre quand cet objet sera discuté au parlement.

Amérique. *Le congrès syndical.* La centrale syndicale américaine (American Federation of Labour), placée sous la direction de Gompers, a subi depuis 1920 une perte considérable de membres. Elle comprenait en 1920 plus de quatre millions de membres, et en 1921 3,9 millions; elle n'en compte plus que 3,2 millions en 1922. Cette diminution résulte du chômage intense et des grèves. A notre avis, le mécontentement avec la politique conservatrice de la centrale syndicale est de même responsable de cette diminution de l'effectif des membres. — On a constaté au congrès de la centrale syndicale que l'offensive patronale contre les syndicats, qui se résume dans la revendication du « open shop » — c'est-à-dire qu'il soit permis que des ouvriers non organisés soient occupés dans les usines — avait définitivement échouée. Le congrès a protesté contre des institutions pouvant juger obligatoirement les affaires ouvrières, particulièrement contre les offices d'industrie, comme le Tribunal arbitral de l'Etat du Kansas. — La position du congrès à l'égard de la législation contre les trustes est intéressante, l'abolition de cette législation fut revendiquée avec le motif que les dispositions de celle-ci ne sont pas appliquées aux trusts tout puissants, mais bien contre les ouvriers. Une loi des Etats-Unis protège le travail des enfants; cependant, elle a été déclarée contraire à la constitution par le tribunal suprême. Le congrès a flétri ce verdict comme injuste et inhumain. — Pour ce qui concerne le rétablissement de l'économie mondiale, les décisions du congrès ne contiennent que quelques observations générales et sans importance; il nomma une commission chargée d'étudier les problèmes relatifs à la réédification économique du monde.

Situation du chômage à fin juillet 1922

Industries	Chômeurs complets	Chômeurs partiels	Secours
Alimentation et boissons	2,065	3,002	796
Vêtement et cuir	812	77	311
Bâtiment et peinture	9,096	314	1,139
Bois et verre	1,393	142	427
Textile	4,436	9,680	2,815
Arts graphiques et papier	660	375	307
Métallurgie, électricité	7,605	9,609	3,450
Horlogerie, bijouterie	9,121	3,019	5,498
Commerce	2,817	—	1,351
Hôtels, cafés, pensions	477	—	—
Autres professions	3,622	1,489	579
Personnel sans connaiss. prof.	10,076	572	2,405
Total pour la Suisse	52,180	28,279	19,078
Total juin 1922	59,456	30,629	23,242
» avril 1922	81,868	39,249	41,013
» février 1922	99,541	46,761	56,057
» décembre 1921	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921	74,238	59,835	39,072
» août 1921	63,182	74,309	33,732
» juin 1921	54,650	80,037	31,276
» avril 1921	47,949	95,374	27,280
» février 1921	41,549	84,633	20,098
» décembre 1920	17,623	47,636	6,045